



Genève, le 24 mars 2010

Aux représentant-e-s des médias

Bureau des préposé-es à la protection des données et à la transparence (PPDT)

POST TENEBRAS LUX

Le canton de Genève passe du régime du secret à celui de la transparence dans le respect de la protection des données personnelles

Concerne : Invitation à une rencontre avec les préposées à la protection des données et à la transparence, 27 bd Helvétique, 8^{ème} étage, le

vendredi 16 avril 2010 à 11h00.

Objet : Création le 4 janvier 2010 du premier Bureau genevois pour la protection des données et la transparence: changement de régime et de philosophie.

Deux préposées à la protection des données et à la transparence ont été élues par le Grand Conseil genevois le 17 septembre dernier. Cette élection fait suite à l'adoption de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles. Cette loi a pris effet le 1^{er} janvier 2010. Elle vise à favoriser la libre formation de l'opinion et la participation à la vie publique, ainsi que la protection des droits fondamentaux des personnes physiques et morales quant aux données personnelles les concernant. Elle prévoit aussi des dispositions applicables directement aux médias.

Programme :

11h00 : accueil

11h15 : exposé de Mmes Dubois et Salberg, préposées

11h30 : questions et débat

12h00 : apéritif

Nous nous réjouissons de vous rencontrer afin de définir ensemble les modalités de notre future collaboration. Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre présence ou votre absence par courriel (ppdt@etat.ge.ch) à cette rencontre.

Avec nos cordiales salutations,

Anne Catherine Salberg
Préposée suppléante

Isabelle Dubois
Préposée

Pour tout complément d'information : Isabelle Dubois, Préposée, +41 (22) 546.52.41